

**PREFET DU PAS-DE-CALAIS  
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI  
TERRITORIAL**

**Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique  
et de l'Environnement  
Section des Installations Classées**



**Commune de BREBIERES**

-----  
**Enregistrement pour l'exploitation  
d'un entrepôt logistique**

**Société AMBROISE BOUVIER TRANSPORTS**

-----  
**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

La société AMBROISE BOUVIER TRANSPORTS dont le siège social est situé RN 12, Lieu dit Megaudais (53500) Saint-Pierre-des-Landes, a déposé une demande d'enregistrement en vue d'exploiter un entrepôt logistique sur le site sis ZAC du Parc des Béliers, sur la commune de Brebières.

Conformément au Code de l'Environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 17 octobre 2022.

Le dossier est consultable en mairie de BREBIERES, commune d'implantation du projet, du 14 novembre 2022 au 12 décembre 2022 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci (le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15, et le jeudi de 13h30 à 17h15), où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique avant la fin du délai de consultation du public à l'adresse suivante : [pref-consultation-publique@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-consultation-publique@pas-de-calais.gouv.fr).

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le Préfet du Pas-de-Calais. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.